

## FAQ pour les assemblées hybrides

### 1. Qu'est-ce qu'une assemblée hybride?

Les assemblées hybrides se tiennent simultanément via une plateforme en ligne et dans un lieu physique. Les participants peuvent choisir d'assister virtuellement ou en personne. Les participants qui assistent virtuellement peuvent poser des questions, voter et participer par voie électronique en temps réel, comme s'ils y étaient physiquement en personne.

### 2. Pourquoi tenez-vous une assemblée hybride?

Comme nous avons à cœur la santé et la sécurité de nos employés, actionnaires, titulaires de contrat ayant droit de vote, et de la collectivité en général, les actionnaires et titulaires de contrat ayant droit de vote auront la possibilité d'assister virtuellement à l'assemblée. Selon l'évolution de la pandémie de COVID-19 et des consignes de santé publique, l'assemblée aura également lieu en personne au siège social de la Sun Life.

### 3. Où l'assemblée hybride se tiendra-t-elle?

#### Virtuellement

Par voie de webémission en ligne en direct au <https://web.lumiagm.com/451195677>

Mot de passe : « sunlife2023 » (sensible à la casse)

En personne (cela dépendra de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et des consignes de santé publique)  
1 York Street (via Harbour Street), 35<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario), Canada

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, nous conseillons aux participants de consulter périodiquement notre site Web au [www.sunlife.com/2023aga](http://www.sunlife.com/2023aga) avant la tenue de l'assemblée pour toute mise à jour sur la présence en personne.

### 4. Si j'assiste à l'assemblée en personne, dois-je être vacciné et porter un masque?

Notre priorité absolue demeure la santé et la sécurité de nos collègues, de nos clients, de nos actionnaires, de nos titulaires de contrat ayant droit de vote et de nos collectivités. À l'heure actuelle, nous avons éliminé les exigences en matière de port du masque, de distanciation physique et de vaccination dans tous nos bureaux au Canada, conformément aux mesures de santé publique. Nous continuons de surveiller de près la situation de la COVID-19 partout au Canada et nous apporterons des ajustements et des modifications à notre protocole au besoin.

Bien que nos protocoles actuels n'exigent pas le port du masque, tous les employés et visiteurs sont invités à faire ce qui les rend le plus à l'aise. Cela signifie que certains peuvent choisir de continuer à porter un masque, tandis que d'autres peuvent choisir de ne pas le faire. Nous demandons à tous les employés et visiteurs de traiter les autres avec respect, peu importe leur choix. Pour ceux qui assistent à l'assemblée générale annuelle en personne, nous aurons des masques disponibles sur demande, si vous choisissez d'en porter un.

Si vous ne vous sentez pas bien ou si vous avez été en contact étroit avec une personne qui a reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, nous vous recommandons d'assister virtuellement à l'assemblée.

### 5. Si j'assiste virtuellement à l'assemblée, est-ce que ma capacité à m'adresser au conseil sera limitée?

- Non, seule la manière de vous adresser au conseil change. Nous espérons que la tenue d'une assemblée virtuelle favorisera la participation et l'engagement. Ce format permet à tous les actionnaires, fondateurs de



pouvoir dûment désignés, titulaires de contrat ayant droit de vote et invités de participer à l'assemblée, peu importe où ils se trouvent.

- Nous avons veillé à ce que cette assemblée offre aux actionnaires et titulaires de contrat ayant droit de vote les mêmes occasions de participer que lors des assemblées en personne. Les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment désignés et les titulaires de contrat ayant droit de vote seront autorisés à voter en ligne en tout temps pendant l'assemblée.

Comme pour une assemblée physique, seuls les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment désignés et les titulaires de contrat ayant droit de vote reconnus pourront prendre la parole et poser des questions pendant l'assemblée.

- Comme pour les assemblées générales annuelles physiques, nous observerons le même protocole quant à la pertinence des interventions. Soyez assurés que nous ne tenterons pas de limiter ni de filtrer les questions légitimes et ferons de notre mieux pour régler les problèmes soulevés. Dans un format en ligne, nous pourrions recevoir des questions sur un même thème et paraphraser votre question par souci d'efficacité et dans le but d'aborder autant de thèmes que possible.

#### **6. Comment puis-je accéder virtuellement à l'assemblée? Dois-je m'inscrire à l'avance?**

Les actionnaires inscrits, les titulaires de contrat ayant droit de vote et les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires non inscrits s'étant dûment désignés eux-mêmes fondés de pouvoir) qui assistent à l'assemblée en ligne pourront voter en remplissant un bulletin de vote en ligne pendant l'assemblée au moyen de la plateforme de webdiffusion en direct.

Étape 1 : Connectez-vous en ligne à l'adresse <https://web.lumiagm.com/451195677>. Nous vous recommandons de vous connecter au moins une heure avant le début de l'assemblée. Vous devez vous assurer que votre connexion à Internet fonctionne pendant toute la durée de l'assemblée.

Étape 2 : Suivez ces directives.

**Actionnaires inscrits, participants du compte d'actions et titulaires de contrat ayant droit de vote** : Cliquez sur « J'ai un numéro de contrôle » puis entrez votre numéro de contrôle et le mot de passe « sunlife2023 » (sensible à la casse). Votre numéro de contrôle se trouve sur le formulaire de procuration ou dans le courriel que vous avez reçu de notre agent, Compagnie Trust TSX. Si vous utilisez votre numéro de contrôle pour accéder à l'assemblée, tout vote que vous exprimerez à l'assemblée révoquera toute procuration précédemment soumise. Si vous ne voulez pas révoquer une procuration précédemment soumise, vous ne devriez pas voter pendant l'assemblée. Si vous n'avez pas de numéro de contrôle, veuillez vous reporter à la question 13 pour obtenir des instructions.

#### **Actionnaires non inscrits :**

- Le numéro de contrôle figurant sur votre formulaire d'instructions de vote ne peut pas être utilisé pour voter virtuellement à l'assemblée. Vous devez obtenir un nouveau numéro de contrôle au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le mardi 9 mai 2023. Veuillez vous reporter à la question 13 pour les instructions.
- Cliquez sur « J'ai un numéro de contrôle » puis entrez votre numéro de contrôle et le mot de passe « sunlife2023 » (sensible à la casse).

#### **Fondés de pouvoir dûment désignés :**

- Vous devez aussi inscrire le fondé de pouvoir en appelant Compagnie Trust TSX au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 1-647-252-9650 (ailleurs qu'en Amérique du Nord), ou en remplissant un formulaire en ligne à <https://www.tsxtrust.com/control-number-request-fr> au plus tard à 17 h (heure de



Toronto) le mardi 9 mai 2023. Si vous omettez d'inscrire votre fondé de pouvoir en ligne, il ne recevra pas de Compagnie Trust TSX le numéro de contrôle requis pour voter à l'assemblée.

- Cliquez sur « J'ai un numéro de contrôle » puis entrez votre numéro de contrôle et le mot de passe « sunlife2023 » (sensible à la casse). Les fondés de pouvoir qui sont dûment désignés et inscrits auprès de Compagnie Trust TSX recevront un numéro de contrôle par courriel après que la date limite pour voter par procuration est passée.

**Invités (y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés eux-mêmes fondés de pouvoir) :** Cliquez sur « Les invités », puis remplissez le formulaire en ligne. Les invités pourront écouter l'assemblée, mais ne pourront pas voter pendant celle-ci.

#### **7. Comment puis-je voter en ligne pendant l'assemblée?**

Une fois que vous aurez accédé à l'assemblée virtuelle et que le président aura officiellement ouvert la séance, les sujets faisant l'objet d'un vote et les options de vote qui vous sont offertes s'afficheront sur le panneau de vote à l'écran. Il suffit de cliquer sur votre choix (POUR/CONTRE ou POUR/ABSTENTION) pour envoyer votre vote. Pour participer au vote en ligne, les actionnaires non inscrits doivent d'abord se désigner eux-mêmes fondés de pouvoir ou désigner un fondé de pouvoir.

#### **8. Dois-je attendre le jour même de l'assemblée pour voter?**

- Non, toutes les méthodes de vote par procuration restent offertes aux actionnaires et aux titulaires de contrat ayant droit de vote, comme par les années passées.
- Nous nous attendons à ce que la majorité des votes soient exprimés avant l'assemblée par procuration au moyen des divers canaux disponibles. Les votes exprimés le jour de l'assemblée représentent un pourcentage extrêmement peu élevé du total des votes exprimés.
- Les actionnaires et les titulaires de contrat ayant droit de vote qui ont des questions sur le vote doivent téléphoner à Compagnie Trust TSX au 1-888-433-6443 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 1-416-682-3801 (autres pays).

#### **9. Comment puis-je poser des questions pendant l'assemblée?**

- Que vous assistiez à l'assemblée virtuellement ou en personne, seuls les actionnaires, les fondés de pouvoir dûment désignés ainsi que les titulaires de contrat ayant droit de vote reconnus pourront prendre la parole et poser des questions pendant l'assemblée.
- Si vous assistez virtuellement à l'assemblée et avez besoin d'aide pour voter ou poser des questions à tout moment pendant l'assemblée, consultez notre fournisseur de services, Lumi, en allant à <https://go.lumiglobal.com/fag>.

#### **10. Qui dois-je contacter si j'assiste virtuellement à l'assemblée et que j'ai de la difficulté à accéder à l'assemblée ou des problèmes techniques?**

Allez à <https://go.lumiglobal.com/fag>.

#### **11. L'assemblée hybride sera-t-elle archivée?**

Oui, vous trouverez un enregistrement de l'assemblée sur notre site Web avec les documents sur l'assemblée.

#### **12. Je suis un actionnaire non inscrit/véritable. Le formulaire d'instructions de vote que j'ai reçu mentionne la participation à une assemblée et un vote en personne. Qu'est-ce que cela signifie?**

Pour une assemblée hybride, voter en personne signifie voter en ligne ou en personne. Pour voter en ligne ou en personne, un actionnaire non inscrit/véritable doit suivre ces étapes :

1. Se désigner lui-même pour « assister » à l'assemblée générale annuelle sur le formulaire d'instructions de vote;



2. Obtenir un numéro de contrôle auprès de Compagnie Trust TSX en appelant au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 1-647-252-9650 (ailleurs qu'en Amérique du Nord), ou en remplissant un formulaire en ligne à <https://www.tsxtrust.com/control-number-request-fr>.
3. S'inscrire en ligne à <https://web.lumiagm.com/451195677> au moyen du nouveau numéro de contrôle. Nous vous encourageons à voter à l'avance en utilisant l'une des méthodes indiquées dans la Circulaire d'information de la direction 2023.

### **13. Je ne trouve pas mon numéro de contrôle. Que dois-je faire?**

#### **Actionnaires inscrits, participants du compte d'actions, titulaires de contrat ayant droit de vote ou fondés de pouvoir :**

Veillez appeler au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 1-647-252-9650 (ailleurs qu'en Amérique du Nord), ou remplir un formulaire en ligne à <https://www.tsxtrust.com/control-number-request-fr> afin de prendre des dispositions pour se faire émettre un numéro de contrôle avant 17 h (heure de Toronto) le 9 mai 2023.

#### **Actionnaires non inscrits :**

- Vous ne pouvez pas utiliser le numéro de contrôle figurant sur votre formulaire d'instructions de vote pour voter virtuellement à l'assemblée. Pour obtenir un nouveau numéro de contrôle, vous devez vous désigner fondé de pouvoir en indiquant votre nom dans l'espace prévu sur le formulaire d'instructions de vote, puis en suivant les instructions de votre mandataire pour retourner le formulaire. Si vous n'avez pas reçu de formulaire d'instructions de vote, communiquez avec votre mandataire.
- Vous ou votre fondé de pouvoir devez également inscrire le fondé de pouvoir en appelant la Compagnie TSX Trust au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 1-647-252-9650 (ailleurs qu'en Amérique du Nord), ou en remplissant un formulaire en ligne à <https://www.tsxtrust.com/control-number-request-fr> au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le mardi 9 mai 2023. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés comme fondés de pouvoir ne pourront pas voter virtuellement à l'assemblée, mais pourront y assister en tant qu'invités.

### **14. Est-il possible d'assister virtuellement à l'assemblée sur n'importe quel navigateur Web?**

Il est possible d'accéder virtuellement à l'assemblée sur la plupart des navigateurs (notamment Google Chrome, Mozilla Firefox et Apple Safari). Ce n'est pas le cas pour Internet Explorer. Nous recommandons aux actionnaires et aux titulaires de contrat d'installer la plus récente version de leur navigateur.

### **15. Qu'en est-il si j'ai plus d'un compte et que je veux voter durant l'assemblée hybride?**

Si vous avez plus d'un compte, vous recevrez plus d'un numéro de contrôle pour voter. Un actionnaire inscrit qui est aussi un titulaire de contrat ayant droit de vote et qui décide d'assister virtuellement à l'assemblée devrait être connecté avec chaque numéro de contrôle sous une session de navigateur distincte afin de voter pour plusieurs comptes. Votre vote est important pour nous! Nous vous encourageons à voter à l'avance en utilisant l'une des méthodes indiquées dans la Circulaire d'information de la direction 2023 ou les Renseignements destinés aux titulaires de contrat ayant droit de vote 2023, selon le cas.